

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH**Code du produit:** 02761410**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

entretien auto

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Emulsion à base de solvants, d'abrasifs et d'additifs**Composants dangereux:**

CAS: 72623-86-0 EINECS: 276-737-9 Reg.nr.: 01-2119474878-16-XXXX	huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement ⚠ Asp. Tox. 1, H304	5-<10%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	3-<5%
Numéro CE: 934-956-3 Reg.nr.: 01-2119827000-58-xxxx	Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates Numéro CAS alternatif: 64742-46-7 ⚠ Asp. Tox. 1, H304	3-<5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	1-<5%
Numéro CE: 934-954-2 Reg.nr.: 01-2119826592-36-xxxx	Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates Numéro CAS alternatif: 64742-46-7 ⚠ Asp. Tox. 1, H304	1-<3%
Numéro CE: 920-107-4 Reg.nr.: 01-2119453414-43-xxxx	Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates Numéro CAS alternatif: 64742-47-8 ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	1-<3%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever les vêtements sales**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.**Après contact avec la peau:**

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes Porter un vêtement personnel de protection.**Pour les secouristes** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 12**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 56-81-5 glycerol**

VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ (brouillard)
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 100 e mg/m ³ Valeur à long terme: 50 e mg/m ³ SSc;

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 369 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 184 mg/m ³ , 50 ppm D;

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 3)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m ³ , 100 ppm B SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 563 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm
Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates	
GERMAN RCP-METHOD (EU)	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ 2 (II) / AGW (German TRGS 900)
GERMAN RCP-METHOD (Suisse)	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ 2 (II) / AGW (German TRGS 900)
Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates	
GERMAN RCP-METHOD (EU)	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ 2 (II) / AGW (German TRGS 900)
GERMAN RCP-METHOD (Suisse)	Valeur à long terme: 300 mg/m ³ 2 (II) / AGW (German TRGS 900)

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL**CAS: 72623-86-0 huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement**

Inhalatoire	DNEL	1,2 mg/m ³ (consumer) (local / longterm (repeated)) 5,4 mg/m ³ (worker) (local / longterm (repeated))
-------------	------	--

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	DNEL	3,3 mg/kg (consumer) (long-term / systemic effects)
Dermique	DNEL	18,1 mg/kg (consumer) (long-term / systemic effects) 50,6 mg/kg (worker) (long-term / systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	43,9 mg/m ³ (consumer) (long-term / systemic effects) 553,5 mg/m ³ (worker) (short-term / local effects) 369 mg/m ³ (worker) (long-term / systemic effects)

PNEC**CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

PNEC	100 mg/l (STP) 100 mg/l (water (intermittent release)) 10 mg/l (water (fresh water)) 1 mg/l (water (sea water))
PNEC	2,47 mg/kg (gro) 41,6 mg/kg (sediment (fresh water)) 4,17 mg/kg (sediment (sea water))

Composants présentant des valeurs limites biologiques:**CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

BAT (Suisse)	20 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 1-Methoxypropanol-2
--------------	--

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 4)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal**Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire en cas normal**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Liquide

Couleur:

Blanc

Odeur:

De type solvanté

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

Inflammabilité

La substance n'est pas inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Point d'éclair

Non applicable.

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:**Viscosité cinématique à 40 °C**

>20,5 mm²/s

Solubilité**l'eau:**

Partiellement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**

0,99-1,01 g/cm³

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:**

Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état**Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

Gaz comburants

néant

Gaz sous pression

néant

Liquides inflammables

néant

Matières solides inflammables

néant

Substances et mélanges autoréactifs

néant

Liquides pyrophoriques

néant

Matières solides pyrophoriques

néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 5)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 72623-86-0 huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4d	>5.000 mg/l (rat)

Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5,266 mg/m ³ (rat) (OECD 403)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC0 / 6h	>7.000 ppm (rat)

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5,266 mg/m ³ (rat) (OECD 403)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5,6 mg/m ³ (rat) (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 6)

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspirationViscosité: > 20,5mm²/s (40°C)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****CAS: 72623-86-0 huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement**

NOEC / 2 d ≥10.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

LC50 / 96h >100 mg/l (fish)

EC50 / 48h >10.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

ErC 50 / 72h >100 mg/l (al)

NOEC 96h ≥100 mg/l (fish) (OECD 203)

NOEC / 21 d ≥10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

NOEC / 72 h ≥100 mg/l (al)

Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

LC50 / 4 d >1.028 mg/l (Scophtalamus maximus) (OECD 203)

LC50 / 48h >3.193 mg/l (Acartia tonsa)

NOEC / 21 d >1.000 mg/l (Daphnia magna)

NOEC / 28d >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

LC50 / 3 d >10.000 mg/l (Skeletonema costatum)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50 / 96h >6.800 mg/l (Leuciscus idus) (DIN38412)

LC50 / 48h 23.300 mg/l (Daphnia magna)

EC50 >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (7d)

EC50/3h >1.000 mg/l (Bel) (OECD 209)

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

LC50 / 2 d >3.193 mg/l (Acartia tonsa)

LC50 / 4 d >1.028 mg/l (Scophtalamus maximus) (OECD 203)

NOEC / 21 d >1.000 mg/l (Daphnia magna)

NOEC / 28d >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50 / 3 d >10.000 mg/l (Skeletonema costatum)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates

LC50 / 2 d >1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

LC50 / 4 d >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

NOEC / 21 d >1.000 mg/l (Daphnia magna)

NOEC / 28d >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50 / 3 d >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 7)

12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 72623-86-0 huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement**

Biodegradation >60 % (28d)

Hydrocarbures, C15-C20, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Biodegradation 74 %

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Biodegradation 90-100 % (OECD 301E)

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <0,03% aromates

Biodegradation 74 %

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <2% aromates

Biodegradation 67,6 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**

log Kow ≤0,43 (25°C)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Non classé comme déchet dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

1) Elimination/ produit

2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13* solvants

15 01 02 emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 8)

14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés.

Hydrocarbures, C14-C19, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics: CAS 64742-46-7

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 6,00 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) non soumis

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Règlement en cas d'incident: non soumis

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): exonéré d'impôt (≤3 %)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date de la version précédente: 12.04.2022

Numéro de la version précédente: 2.00

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 3.00 (remplace la version 2.00)

Révision: 20.06.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE HEADLIGHTPOLISH

(suite de la page 9)

NOEL = No Observed Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
LC = Lethal Concentration
EC50 = half maximal effective concentration
log POW = Octanol / water partition coefficient
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
ATE: acute toxicity estimate
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
IOELV = indicative occupational exposure limit values
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX PROFILINE Headlight Coating**Code du produit:**

02765410

UFI: 8KN3-S0XJ-T00Y-Y1HM**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

entretien auto

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Tétrabutanolate de titane

Polymère composé de tétrabutanolate de titane

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Le marquage (étiquetage) du récipient <125 ml s'écarte. On utilise le marquage (étiquetage) réduit conformément à l'article 29 et à l'annexe I, point 1.5 CLP-VO.

2.3 Autres dangers

Produit hydrolysé sous formation de méthanol (n° CAS 67-56-1). Le méthanol est toxique en cas d'inhalation, de contact avec la peau et d'ingestion. Le méthanol endommage les organes. Le méthanol est facilement inflammable.

L'inhalation de brouillards d'aérosol peut nuire à la santé.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Scellement de surfaces avec des additifs et des silicones modifiés dans les solvants**Composants dangereux:**

CAS: 13475-82-6 EINECS: 297-629-8	2,2,4,6,6-pentaméthylheptane Numéro CAS alternatif: 93685-81-5 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	25-<50%
CAS: 5593-70-4 EINECS: 227-006-8 Reg.nr.: 01-2119967423-33-xxxx	Tétrabutanolate de titane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 162303-51-7	Polymère composé de tétrabutanolate de titane Numéro CAS alternatif: 9022-96-2 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	5-<10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:***Amener les sujets à l'air frais.**Enlever les vêtements sales**En cas de doute ou en présence de symptômes, demander conseil à un médecin.***Après inhalation:***Veiller à l'apport d'air frais.**En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.***Après contact avec la peau:***Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.**Si les troubles persistent, consulter un médecin.***Après contact avec les yeux:***Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.***Après ingestion:***Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Migraine**Vertiges**Fatigue**Nausées**Crampes**Irritation des yeux / lésion oculaire**Irritation de la peau***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.**Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:***Mousse**Dioxyde de carbone**Poudre d'extinction**Eau pulvérisée***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Peut être dégagé en cas d'incendie:**Monoxyde de carbone (CO)**Dioxyde de carbone (CO₂)**Dioxyde de silicium**Aldéhyde formique**Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.**Porter un vêtement de protection totale.**Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.***Autres indications***Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.*

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas respirer la vapeur.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée: 20°C.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 3**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

CAS: 67-56-1 méthanol

VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
--------------	--

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 4)

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m ³ , 200 ppm D;
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1040 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur à long terme: 133 mg/m ³ , 100 ppm

DNEL**CAS: 5593-70-4 Tétrabutanolate de titane**

Oral	DNEL	3,75 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	37,5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	152 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects)
	DNEL	127 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

CAS: 162303-51-7 Polymère composé de tétrabutanolate de titane

Inhalatoire	DNEL	127 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)
-------------	------	--

PNEC**CAS: 5593-70-4 Tétrabutanolate de titane**

PNEC	65 mg/l (sewage plant)
	2,25 mg/l (water) (zeitweise Freisetzung)
	0,08 mg/l (water (fresh water))
	0,008 mg/l (water (sea water))
PNEC	0,069 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,007 mg/kg (sediment (sea water))
	0,017 mg/kg (soil)

CAS: 162303-51-7 Polymère composé de tétrabutanolate de titane

PNEC	65 mg/l (sewage plant)
	0,08 mg/l (water (fresh water))
	0,008 mg/l (water (sea water))
PNEC	0,017 mg/kg (gro)
	0,069 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,007 mg/kg (sediment (sea water))

Composants présentant des valeurs limites biologiques:**CAS: 67-56-1 méthanol**

BAT (Suisse)	30 mg/l
	Substrat d'examen: Urine
	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
	Paramètre biologique: Methanol

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 5)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butyl/caoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gantsValeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Genre alcool

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>35 °C (CAS: 897393-56-5 Silicone resin)

Inflammabilité

Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Point d'éclair

40 °C (DIN EN ISO 13736)

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:**Viscosité cinématique à 40 °C**

29 mm²/s

Solubilité**l'eau:**

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative**Densité à 20 °C:**

0,9-0,92 g/cm³

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations**Aspect:****Forme:**

Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**Température d'inflammation:**

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Changement d'état**Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles**

néant

Gaz inflammables

néant

Aérosols

néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 6)

Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs inflammables.	
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Au contact de l'humidité, le produit libère du méthanol.

En présence d'air et à partir de 150°C, le formaldéhyde peut être séparé en petites quantités par dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptane**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 8h	>5 mg/l (Ratte) (OECD 403)

CAS: 5593-70-4 Tétrabutanolate de titane

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	5.300 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LD50	20.100 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspirationViscosité: > 20,5mm²/s (40°C)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:**CAS: 13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptane**

LC50 / 96h >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

IC50 / 72h >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

CAS: 5593-70-4 Tétrabutanolate de titane

LC50 / 96h 1.825 mg/l (fish) (acute)

EC10 650 mg/l (bacteria)

EC50 / 48h 1.300 mg/l (dp) (acute)

EC50 / 96 h 225 mg/l (al) (acute)

12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptane**

Biodegradation 31,3 % (OECD 301 F)

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptane**

log Kow 6,96

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR

(suite page 9)

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

1) Elimination/ produit

2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13*	solvants
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(HYDROCARBONS, C4, 1,3-BUTADIENE-FREE,
Tétrabutanolate de titane)
IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TETRABUTYL TITANATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN

Classe
Étiquette3 (F1) Liquides inflammables.
3

IMDG, IATA

Class
Label3 Liquides inflammables.
3**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 9)

Code de restriction en tunnels

D/E

"Règlement type" de l'ONU:UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(HYDROCARBONS, C4, 1,3-BUTADIENE-FREE,
TÉTRABUTANOLATE DE TITANE), 3, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Ordonnances européennes :****Directive 2010/75/UE (VOC)** 37,50 %**Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE)** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): 37,50 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

D'après les données d'essais

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Date de la version précédente: 22.04.2021**Numéro de la version précédente:** 1.00**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2024 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 05.07.2022

Nom du produit: SONAX PROFILINE Headlight Coating

(suite de la page 10)

NOEL = No Observed Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 LC = Lethal Concentration
 EC50 = half maximal effective concentration
 log POW = Octanol / water partition coefficient
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 ATE: acute toxicity estimate
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 IOELV = indicative occupational exposure limit values
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR